

**COMPTE-RENDU**

**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

**Présents :**

M. TERRAL, Maire

MM. TERRASSIE, DAL MOLIN Adjoints.

Mmes BODHUIN, BLANC, FALCO, Mrs MOSTARDI, BESNARD, BOUSQUET, BONNEMAIN, RABEAU, BONNEFOI, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme AUSSENAC qui a donné procuration à M. DAL MOLIN

Mme METGE qui a donné procuration à M. MOSTARDI

Mme ITRAC qui a donné procuration à M. TERRAL

Mme MANDIRAC qui a donné procuration à Mme FALCO

M. SALVADOR qui a donné procuration à Mme BODHUIN

M. BOUCHER qui a donné procuration à M. TERRASSIE

Mme RANJEVA

**Date de la Convocation** : 7 avril 2017

**Secrétaire de séance** : M. RABEAU Jean-Louis

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire énonce les questions diverses :

- permanences bureau de vote Election Présidentielle

M. le Maire remet ensuite à chaque élu le compte-rendu de l'inter commission du 6 avril 2017 relative au débat d'orientation budgétaire et à la préparation des principales questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

**I – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017**

**Délibération 25/2017**

Après avoir examiné les propositions de l'inter commission du 6 avril 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le tableau récapitulatif des subventions aux associations 2017, dont le montant total de 20 600 € (dont 3 084.64 € en fonds réservés) sera inscrit au C/6574 du budget principal 2017 :

- ADDAH .....	100.00 €
- ADMR.....	1 500.00 €
- ALMA .....	185.00 €
- Association des Maires .....	730.36 €
- Association des Parents d'élèves .....	2 700.00 €
- Athlétisme .....	400.00 €

## **MAIRIE DE BRENS**

### **➤ Séance du 13 avril 2017**

- Brens Olympique .....	2 250.00 €
- Brens touch'rugby .....	300.00 €
- BTCASC .....	1 500.00 €
- Comité d'Animation Brensole .....	1 800.00 €
- Comité d'Animation Brensole (orchestre) .....	1 200.00 €
- Déca'dances.....	100.00 €
- Electrophotonique ingenierie .....	100.00 €
- FNACA .....	150.00 €
- Génération mouvements.....	800.00 €
- Les jardins de la Forme .....	300.00 €
- Nature et Progrès.....	100.00 €
- Restos du cœur .....	250.00 €
- Rool'toujours.....	150.00 €
- Sauvegarde du Patrimoine.....	500.00 €
- Souvenir Français.....	50.00 €
- Tao'a no Tahiti.....	100.00 €
- US Brens Football.....	2 250.00 €
- Fonds réservés.....	3 084.64 €

TOTAL **20 600.00 €**

M. le Maire précise que la Communauté d'agglomération prendra à sa charge les subventions pour les classes de découverte et l'U.S.E.P dans le cadre du transfert de compétences.

M. DAL MOLIN suggère de sensibiliser les associations sportives USB et BO au respect des locaux et des équipements sportifs (propreté, éclairage, eau...).

Mme BODHUIN signale le comportement de certains enfants non surveillés par les adultes lors des locations de l'espace socio culturel.

M. BONNEFOI rappelle que chaque association qui constate un dommage aux locaux ou équipements doit aussitôt le signaler à la mairie.

Un courrier sera adressé aux présidents de l'USB et du BO leur précisant que :

- 2/3 de la subvention allouée leur sera versée au mois de mai
- 1/3 sera versé au mois de décembre sous réserve du respect des installations et équipements mis à disposition.

## **II – ACTUALISATION DU TABLEAU DU PERSONNEL**

### **Délibération 26/2017**

Suite au transfert des compétences scolaires, péri et extra scolaires à la Communauté d'agglomération du Rabastinois – Tarn et Dadou –Vère Grésigne et Pays Salvagnacois au 1<sup>er</sup> janvier 2017, M. le Maire invite l'assemblée à actualiser le tableau du personnel communal :

- ❖ Fermeture des postes statutaires à temps complet suivants :
  - 4 ATSEM principaux 2<sup>ème</sup> classe
  - 2 adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe
  - 5 adjoints techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve :

- **la proposition de M. le Maire,**
- **l'actualisation du tableau du personnel communal** annexé à la présente qui compte 13 agents (soit 12.26 équivalents temps plein).

## **MAIRIE DE BRENS**

➤ **Séance du 13 avril 2017**

### **III – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2017**

*Délibération 27/2017*

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du transfert des compétences scolaires, péri et extra scolaires, voirie, contingent incendie et la prise en compte de la fiscalité, de l'ex-communauté de communes Vère Grésigne et Pays Salvagnacois, la Communauté d'agglomération propose aux Communes de réduire les impôts.

Sur proposition de l'inter commission du 6 avril 2017, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur une réduction du produit fiscal de 54 414 €, soit une réduction de 6.5 % du taux des 3 taxes locales :

- Taxe habitation taux de 12.11 % réduit à 11.33 %
- Taxe foncière/bâti taux de 21.25 % réduit à 19.87 %
- Taxe foncière/non bâti taux de 89.02 % réduit à 83.25 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 17 voix pour (dont 6 représentées) et 1 abstention **approuve les taux des 3 taxes locales pour l'année 2017 :**

- **Taxe habitation :** **11.33 %**
- **Taxe foncière/bâti :** **19.87 %**
- **Taxe foncière/non bâti :** **83.25 %**

### **IV – BUDGETS 2017 : COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT**

M. le Maire remet aux élus un extrait des projets de budgets 2017 commune et service assainissement examinés en inter commission du 6 avril 2017.

#### **1 – Budget communal 2017**

<b>Section fonctionnement</b>			
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 618 221.08</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 618 221.08</b>
Charges à caractère général	284 300.00	Atténuation de charges (remboursement frais de personnel)	44 395.00
Charges de personnel	581 395.00	Produits des services	225 300.00
Atténuation de produits (Attribution de compensation)	369 670.00	Impôts et taxes	871 774.00
Autres charges de gestion courante	130 700.00	Dotations et participations	265 432.00
Charges financières	114 424.00	Autres produits de gestion courante	47 000.00
Charges exceptionnelles	1 000.00	Produits financiers	11 590.70
Dépenses imprévues	113 252.29	Produits exceptionnels	556.00
Dotation aux amortissements	23 479.79	Résultat positif reporté	146 173.38
		Travaux en régie	6 000.00

<b>Section investissement</b>			
<b>Total Dépenses</b>	<b>431 927.95</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>431 927.95</b>
Dépenses d'équipement dont RAR : 49 581.53 € nouvelles propositions : 129 000 €	178 581.53	Subventions d'investissement dont RAR : 199 942.07 € nouvelles subventions : 5 977 €	205 919.07
Attribution de compensation	37 618.00	Régularisation emprunt	52 513.00
Remboursement capital emprunts	114 526.00	FCTVA	78 000.00
Dépôts et cautionnements	2 000.00	Taxe aménagement	50 000.00
Dépenses imprévues	2 627.99	Dépôts et cautionnements	2 000.00
Opérations patrimoniales (intégration études)	828.00	Remboursement capital emprunt communauté d'agglo	19 188.09
Travaux en régie	6 000.00	Opérations patrimoniales (Intégration études)	828.00
Résultat négatif reporté	89 746.43	Amortissements immobilisation	23 479.79

Le budget communal 2017 est voté à la majorité par 17 voix pour (dont 5 R) et 1 Abstention (R)

M. le Maire rappelle que les subventions sollicitées pour les opérations seront inscrites en cours d'exercice pour le montant notifié.

## **2 – Budget service assainissement 2017**

<b>Section fonctionnement</b>			
<b>Total Dépenses</b>	<b>178 698.81</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>178 698.81</b>
Dépenses gestion de service (dont atténuation de produits 13 000 €)	89 200.00	Recettes gestion de service	145 720.00
Charges financières	11 103.00	Amortissement subventions d'équipement	6 125.78
Charges exceptionnelles	2 000.00	Résultat positif reporté	26 853.03
Dépenses imprévues	5 791.46		
Virements à la section investissement	30 000.00		
Amortissement immobilisations	40 604.35		

**MAIRIE DE BRENS**

➤ **Séance du 13 avril 2017**

<b>Section investissement</b>			
<b>Total Dépenses</b>	<b>275 570.51</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>275 570.51</b>
Dépenses d'équipement dont RAR : 152 749.16 € nouvelles propositions : 95 000 €	247 749.16	FCTVA	2 217.00
Remboursement capital emprunt	15 840.00	Excédents de fonctionnement (réserves)	68 862.60
Dépenses imprévues	5 855.57	Virement section fonctionnement	30 000.00
Amortissement subventions d'équipement	6 125.78	Amortissement immobilisation	40 604.35
		Résultat positif reporté	133 886.56

Le budget du service assainissement 2017 est voté à l'unanimité.

**V - MAINTIEN DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES INSTITUEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2006**

**Délibération 28/2017**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 25 octobre 2006, le Conseil Municipal a institué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles du fait de leur classement :

- par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser, ouverte à l'urbanisation,
- ou par une carte communale dans une zone constructible.

Il précise que les dispositions relatives à l'application de cette taxe issue de l'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006) sont codifiées à l'article 1529 du Code Général des Impôts.

Après avoir donné lecture de la délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2006, il invite l'assemblée à délibérer sur le maintien ou la suppression de cette taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 11 voix pour (dont 4 représentées) et 7 abstentions (dont 2 représentées), **décide le maintien de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.**

**VI - FRAIS DE MISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL  
JOURNEE DE TRAVAIL – FEDERATION FRANÇAISE DES VILLAGES ETAPES  
LAISSAC (12) LE 20 AVRIL 2017**

**Délibération 29/2017**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal, de la journée de travail de la Fédération Française des villages étapes qui se tiendra à Laissac (12) le 20 avril 2017.

## **MAIRIE DE BRENS**

### **➤ Séance du 13 avril 2017**

Il propose que les frais de déplacement engagés par M. MOSTARDI Daniel, Conseiller Municipal, pour la participation à cette rencontre soient pris en charge par le budget Municipal, au titre de frais de mission. Il rappelle que le Conseiller Municipal, ne perçoit aucune indemnité de fonction.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **accepte la prise en charge des frais de déplacement de M. MOSTARDI Daniel** relatifs à la journée de travail sus visée, par le Budget Communal au titre des frais réels de mission sur présentation des justificatifs,
- **précise que des crédits ont été inscrits au budget 2017.**

## **VII – ADMISSION EN NON VALEUR**

### **1 - Admission en non valeur - créances irrécouvrables – Budget principal**

#### **Délibération 30/2017**

M. le Maire propose à l'assemblée l'admission en non valeur de créances de frais de restauration scolaire suivant la liste des redevables n° 254 455 1112 établie par le Trésor public le 24/03/2017 d'un montant total de 442.68 € (motifs : poursuites infructueuses ou montants à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide d'admettre en non valeur ces créances d'un montant total de 442.68 €.**

### **2- Admission en non valeur - créances irrécouvrables – Service assainissement**

#### **Délibération 31/2017**

M. le Maire propose à l'assemblée l'admission en non valeur de redevances d'assainissement suivant la liste n° 254 857 0212 établie par le Trésor public le 28/03/2017 d'un montant total de 254.03 € (motifs : surendettement et décision d'effacement de la dette).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide d'admettre en non valeur ces créances d'un montant total de 254.03 €.**

M. le Maire précise que le taux de recouvrement des créances de la Commune est supérieur à 97 %.

## **VIII - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – EXERCICE 2016 – SIAEP DU GAILLACOIS**

#### **Délibération 32/2017**

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016 du SIAEP du Gaillacois conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport sus-cité.**

**MAIRIE DE BRENS**

➤ **Séance du 13 avril 2017**

**IX – DECLARATIONS D’INTENTION D’ALIENER**

M. le Maire rend compte à l’assemblée des déclarations d’intention d’aliéner pour lesquelles, il a renoncé au droit de préemption :

- Immeuble bâti – Section C n° 197  
13, rue du Foyer – 250 m<sup>2</sup>  
Prix : 120 000 €
  
- Immeuble bâti – Section ZD numéros 73-133-166  
12, centre Pendariès-haut – 2755 m<sup>2</sup>  
Prix 150 000 €
  
- Immeuble non bâti – Section ZL n° 425  
Lendrevié basse – 745 m<sup>2</sup>  
Prix : 59 500 €
  
- Immeuble non bâti – Section ZL n° 424  
Lendrevié basse – 793 m<sup>2</sup>  
Prix : 55 000 €
  
- Immeuble bâti – Section C n° 300 et 301  
90, chemin de rieu court – 1371 m<sup>2</sup>  
Prix : 60 000 €

**X – QUESTIONS DIVERSES**

Le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote de l’élection présidentielle est remis aux élus.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22h50.

<b>NOMS et PRENOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOMS et PRENOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>
TERRAL Michel		DAL MOLIN Jean-Charles	
TERRASSIE Jean-Claude		BLANC Florence	
BODHUIN Maryline		FALCO Nicole	
MOSTARDI Daniel		BESNARD Marc	
BONNEMAIN Jean-Michel		BONNEFOI Yvon	
BOUSQUET Thierry		RABEAU Jean-Louis	

**MAIRIE DE BRENS**

➤ **Séance du 13 avril 2017**